Docusign Envelope ID: 8E3654A1-C0F0-4AB3-8C04-D918110C19AB

ABCIS PYRENEES by autosphere

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au capital de 3 900 000 euros
Siège social : Route de Bayonne – 64140 BILLERE
RCS PAU 095 680 831
(ci-après la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 13 JANVIER 2026

La société GROUPE AUTOSPHERE, société par actions simplifiée à associé unique sise 39 Avenue d'Iéna– 75016 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 348 616 145, représentée par son représentant légal, Monsieur Hervé MIRALLES,

Agissant en qualité d'associée unique (ci-après « l'Associée Unique ») de la Société,

<u>À pris les décisions suivantes relatives</u> :

- **À la démission du Directeur Général,**
- **Aux pouvoirs à accorder pour l'accomplissement des formalités**.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, prenant acte de la démission à effet du 31 décembre 2025 de Monsieur Fabrice MENDEZ-BRUNEAU de ses fonctions de Directeur Général de la Société, décide de le dispenser du respect du préavis statutaire et de lui donner quitus pour l'exercice de son mandat.

L'Associée Unique décide de ne pas procéder à son remplacement.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé ultérieurement le présent procès-verbal qui a été signé électroniquement par l'Associée Unique.

L'Associée Unique
Pour la société GROUPE AUTOSPHERE
Monsieur Hervé MIRALLES

13 janvier 2026 | 17:29 CET

Hervé Miralles